



JURIDIQUE

Quand le patron ne peut

Pour le chef d'entreprise, quelle que soit la forme juridique, le risque d'un accident ou d'une maladie qui le laisse incapable de s'occuper de ses affaires ne doit pas être négligé.

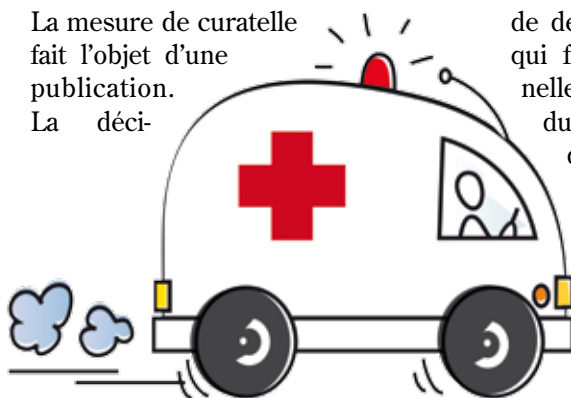
Raison individuelle, Sàrl ou SA: une entreprise sans son patron est exposée à des inquiétudes légitimes. En effet, les problèmes peuvent être multiples: qui s'occupe de la gestion de l'entreprise, d'encaisser les débiteurs, de faire les paiements, de donner des instructions aux salariés, de passer les commandes nécessaires, etc.?

Le mandat pour cause d'incapacité, introduit dans le Code civil au 1^{er} janvier de cette année, permet d'apporter une solution efficace.

Situation en cas d'incapacité

En cas d'incapacité de discernement, temporaire ou durable, l'autorité de protection de l'adulte désigne un curateur. C'est une personne physique, qui a le devoir d'accepter le mandat de curatelle, sauf justes motifs. C'est l'autorité qui détermine quelles sont les tâches à accomplir en fonction des besoins de la personne concernée, et ainsi la portée exacte du mandat qui est confié au curateur.

La mesure de curatelle fait l'objet d'une publication. La déci-



sion est en principe publiée dans la *Feuille Officielle* du domicile de la personne mise sous curatelle. Le choix du curateur relève de l'autorité de protection de l'adulte, si aucune mesure personnelle anticipée n'a été prise. Quant à la notion d'incapacité, c'est celle qui découle du Code civil, c'est-à-dire l'incapacité de discernement.

Mandat pour cause d'incapacité

Grâce au nouveau droit, il est possible de désigner librement une personne qui fournira une assistance personnelle, qui s'occupera de la gestion du patrimoine, et des rapports juridiques avec des tiers.

Dans un tel cas, l'autorité de protection de l'adulte ne nommera pas un curateur, ni ne publiera la mesure de protection dans la *Feuille des Avis officiels*. Cela permet ainsi de régler les situations d'incapacité.

tude dans un cercle restreint, familial. Celui qui rédige un mandat pour cause d'incapacité peut désigner nommément son mandataire, et décrire de manière aussi détaillée que possible les tâches qu'il lui confie. En particulier, s'il existe une entreprise, cela pourra concerner l'engagement d'un directeur *ad interim*, la réglementation du pouvoir de signature, le trafic des paiements, ou toutes les autres mesures qui permettront d'assurer la pérennité de l'entreprise.

Cet instrument complète de façon très utile les autres mesures de protection existant à l'heure actuelle, à savoir le choix du régime matrimonial pour se prémunir d'un cas de divorce, et les dispositions testamentaires pour le cas d'un décès. Il rencontre un succès très considérable, auprès des chefs



Le mandat pour cause d'incapacité permet de désigner un proche pour assurer l'intérim.

intervention de l'autorité de protection de l'adulte n'est nécessaire. Le mandat pour cause d'incapacité peut également être révoqué en tout temps par la personne qui l'a établi, si elle est capable de discernement. Le mandat doit être entièrement rédigé, daté et

traitement médical, également pour le cas où elle deviendrait incapable de discernement.

Cette faculté permet d'éviter un acharnement thérapeutique, par exemple, et complète utilement le mandat pour cause d'incapacité.

Conclusion

De nouveaux instruments, simples dans leur mise en œuvre, permettent de protéger l'entreprise, mais également la famille, et les postes de travail en cas d'incapacité temporaire ou durable. Lorsqu'on connaît tous les efforts qui doivent être faits pour assurer la santé financière d'une entreprise, au jour le jour, il est vivement souhaitable que les chefs d'entreprise prennent cette mesure essentielle pour le cas où il leur arriverait un événement dommageable comme une maladie subite ou un accident, puisque c'est la survie même de l'entreprise qui peut être en question. ●

PASCAL FAVRE, JURISTE,
DIRECTEUR ET ADMINISTRATEUR,
FJF FAVRE JURIDIQUE ET FISCAL SA

Pascal Favre est également l'auteur de
Transmission d'entreprise, 6^e édition/2013

plus gérer

d'entreprise, depuis son entrée en vigueur: nombre de patrons l'avaient du reste déjà préparé bien avant l'entrée en vigueur effective de la nouvelle loi!

Reprise simplifiée de l'activité

Si la personne concernée recouvre la capacité de discernement, le mandat pour cause d'incapacité cesse de produire ses effets, automatiquement. Il n'est pas nécessaire de faire une déclaration particulière, et aucune

signé à la main, ou alors être instrumenté par un officier public, dans le canton de Vaud, un notaire.

Directives anticipées du patient

Le nouveau droit permet également à une personne capable de discernement de déterminer les traitements médicaux auxquels elle entend consentir ou non pour le cas où elle devrait être incapable de discernement, et de désigner une personne qui aura la compétence de consentir en son nom à un

PUBLICITÉ



maltech.ch

location d'élévateurs à nacelle

0848 62 58 32

camions	camionnettes 3,5 t	articulés et télescopiques	sur véhicules tout terrain	ciseaux	nacelle remorquables
---------	--------------------	-------------------------------	-------------------------------	---------	-------------------------